



POUR AIDER ET ORIENTER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

En France, chaque année, 225 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles dans le couple, soit 1 femme sur 10. En moyenne, **1 femme meurt tous les 2 jours et demi** sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint et **1 enfant est tué tous les 5 jours** par un.e de leurs parents dans un contexte de violences au sein du couple.

i Les violences prennent différentes formes : verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives. Toutes ces violences sont punies par la loi !



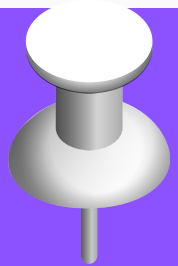
QUELLE ATTITUDE PROFESSIONNELLE ADOPTER ?

Dans le cadre de vos missions, vous pouvez être amené.e.s à être en contact avec des personnes victimes de violences, soit parce qu'elles vous l'ont dit, soit parce que vous avez repéré des signes.

Les signes peuvent être visibles (blessures, état confusionnel, épuisement, repli sur soi, etc.) ou moins visibles du fait de la honte ressentie (soyez vigilant.e.s à une demande de logement, d'aide financière, de soins ou d'IVG, une démarche de divorce, etc.).



N'hésitez pas à demander aux femmes si elles vivent ou ont vécu des violences !



POUR ASSURER UNE PREMIÈRE ÉCOUTE, RASSURER ET ORIENTER LA VICTIME :

- 1- ADOPTER UNE ÉCOUTE ACTIVE ET BIENVEILLANTE**
Souvenez-vous qu'elle a subi, récemment ou non, un traumatisme, et qu'elle n'a pas été entendue ni respectée dans ses volontés. Donnez du crédit à sa parole, déculpabilisez et rassurez la victime.
- 2- SAVOIR L'ORIENTER (VOIR VERSO)**
Si vous avez repéré une situation de violences, vous pouvez l'aider dans ses démarches en l'orientant vers l'une des structures compétentes à Aulnay et aux alentours (voir verso).
- 3- RESPECTER SON CHOIX**
Dans tous les cas : respectez son choix. Si elle ne veut pas porter plainte ou prendre contact avec les associations tout de suite, elle est décisionnaire.
Grâce à votre aide, elle saura qui contacter quand elle sera prête.



CE QU'IL FAUT LEUR DIRE

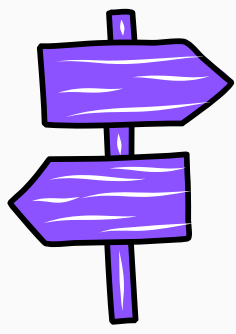
"JE VOUS CROIS"

"VOUS N'Y ÊTES POUR RIEN"

"L'AGRESSEUR EST LE SEUL RESPONSABLE"

"LA LOI INTERDIT ET PUNIT LES VIOLENCES"

"JE VOUS DONNE LES COORDONNÉES DE PERSONNES QUI PEUVENT VOUS AIDER"



ORIENTER UNE FEMME VICTIME DE VIOLENCES

Les contacts utiles à Aulnay, en Seine-Saint-Denis et au niveau national



Dans l'urgence

En cas de danger immédiat, prévenez la police en appelant le **17** ou le **112**.



Protection

À tout moment, la personne peut porter plainte (la police a l'obligation d'enregistrer la plainte selon les dispositions de l'article 15-3 du Code de procédure pénale) ou une main courante.



Commissariat de police : 28 avenue Louis Barrault, 93600 Aulnay-sous-Bois

- **Assistante sociale en commissariat** : accueille, écoute et oriente les victimes de violences.



01 48 19 30 50

- **Bureau d'aide aux victimes** : reçoit et accompagne les victimes dans leurs démarches sociales, juridiques et/ou psychologiques. Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.



01 48 79 40 22



19/21, rue Jacques Duclos, 93600 Aulnay-sous-Bois, 3e étage

- **CIDFF de Seine-Saint-Denis** : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles. Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et du mardi au vendredi de 13h30 à 17h00.




01 48 36 99 02



1 rue Pierre Curie, 93120 La Courneuve

- **Barreau de Seine-Saint-Denis** :

- **permanence téléphonique** : consultation d'orientation anonyme et gratuite avec un.e avocat.e et premiers conseils juridiques le vendredi de 10h à 18h.  01 48 96 20 95
- **procédure d'urgence « ordonnance de protection »** : permanence d'accueil sans rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 12h (Ordre des Avocats au Palais de Justice de Bobigny).



En parler

- **SOS femmes 93** : association d'accueil, accompagnement global, mise en sécurité et hébergement de femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfants.



01 48 48 62 27 (écoute téléphonique confidentielle et anonyme)

- **3919**, le numéro d'écoute national, d'information et d'orientation : des écoutantes conseillent les personnes victimes de violences mais aussi les témoins et professionnel.le.s.

Viol femmes information : écoute, soutien et conseille les femmes victimes dans leurs démarches.



0 800 05 95 95 (anonyme et gratuit du lundi au vendredi de 10h à 19h)

- **Tchat en ligne** pour signaler une violence conjugale, sexuelle ou sexiste. <https://www.service-public.fr/cmi> : cette messagerie instantanée permet de dialoguer avec un personnel de police ou de gendarmerie. A tout moment, l'historique de discussion pourra être effacé.



Consulter un médecin

- **Unité médico-judiciaire** : délivre des certificats médico-légaux pour coups et blessures et agressions sexuelles. **Hôpital Jean Verdier**, sur rendez-vous avec ou sans dépôt de plainte.  01 48 02 66 66

- **Unité spécialisée d'accompagnement du psychotraumatisme (USAP)** : à l'Hôpital Robert Ballanger, cette unité spécialisée aide les femmes victimes de violences conjugales à se reconstruire, à ne plus se sentir coupables et à mettre des mots sur des maux.



01 49 36 72 38 (sur rendez-vous)
01 49 36 71 23



rb.secret.usap@ght-gpne.fr



Et les enfants ?

D'après le centre Hubertine Auclert, en France :

- 4 millions d'enfants seraient concernés par les violences conjugales physiques, sexuelles, verbales et psychologiques
- 40% de ces enfants sont également directement victimes de violences physiques

Pour aider ces enfants, un seul numéro : le 119 ! (gratuit et joignable 7j/7, 24h/24)